

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
13 février 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 6 mars à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
13 février 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Bruno maire, M. COSSARD M. BACHELET Adjoints, M. BOULANGER, M. MARNAT Mme BOULANGER conseillers municipaux

EN EXERCICE 7

Absent excusé : M. VIVIER

PRESENTS 6
VOTANTS 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Freddy

Objet : Vote du Budget Primitif 2023 - Commune

VU les articles L1612-2, L2121-29, L2312-1 et L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et ses décrets d'application,

VU la délibération n°12/2022 en date du 27 juin 2022 portant sur le passage à la nomenclature M57 par anticipation au 1^{er} janvier 2023

VU l'instruction comptable et budgétaire M57,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal,

DECIDE

1/ DE VOTER le Budget Primitif Commune s'élevant pour :

La section d'investissement à : **99 177.16 €**

La section de fonctionnement à : **198 687.65 €**

2/ D'AUTORISER le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

DONNE pouvoir à son Maire pour viser la présente délibération et signer tout document relatif à ce dossier et soumettre la délibération au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaud'herland, le 7 Mars 2023

Le Maire

REGAERT Bruno